

Paris, le 1^{er} juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FLORAN AUGAGNEUR EST NOMMÉ VICE-PRÉSIDENT DE LA CNDP

Monsieur Floran Augagneur a été nommé vice-président de la Commission nationale du débat public (CNDP) par décret du Président de la République publié ce jour.

Floran Augagneur est un penseur de l'environnement, notamment sur ses enjeux sociaux et démocratiques et institutionnels. Après ses études en France et aux États-Unis, Floran Augagneur s'est engagé dans les milieux associatifs, think tanks et ONG. En sa qualité de vice-président de la CNDP, il contribuera tout particulièrement à la réflexion sur la réforme des institutions, l'évolution du dialogue environnemental et l'ouverture vers les nouveaux enjeux sociétaux.

Créée en 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille au respect de la participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socioéconomiques. Ses missions ont été récemment renforcées. Elle peut désormais organiser des débats publics sur les plans et programmes nationaux.

La CNDP est une instance collégiale de 25 membres (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, des tribunaux administratifs, représentants des associations, du patronat, des syndicats). La diversité de ses membres est une garantie d'indépendance et de neutralité. La CNDP porte les valeurs du débat public : transparence, rigueur, impartialité et loyauté de la procédure, afin de contribuer à légitimer les décisions.